



Arrêté temporaire n°23-AT-0579
Portant réglementation de la circulation

AVENUE DU GRAND PORT

Objet : Grand Trail Du
Lac

Le 22 octobre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Grande Course du Lac, sise 323 route du Col des Prés - 73230 Saint Jean d'Arvey, représentée par Monsieur Florent Hubert,

Considérant que l'organisation "Le Grand Trail Du Lac" rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 22/10/2023 AVENUE DU GRAND PORT D991,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 22/10/2023 de 05h00 à 08h00, l'évènement motivant le présent arrêté aura lieu sur la départementale D991 AVENUE DU GRAND PORT.

- Les participants de l'épreuve sportive "Le Grand Trail du Lac" bénéficient d'une priorité de passage au Pont Rouge afin de rejoindre le chemin de Corsuet.
- Une signalisation et des signaleurs seront présents pour sécuriser les participants et avertir les usagers de la route.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, association Grande Course du Lac.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Grande Course du Lac
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Arrêté N° 23-AT-0579
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

Aix-les-Bains, le 12/10/2023

Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL



Arrêté N° 23-AT-0579
2/2